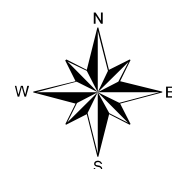


Département du Doubs
Commune de Fournet-Blancheroche

Plan Local d'Urbanisme
Elaboration

Permis de démolir
Clôtures
Ravalement de façade

1:26 000



Dossier d'approbation

6.4

Arrêté par délibération du Conseil Municipal le :

17/02/2025

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le :

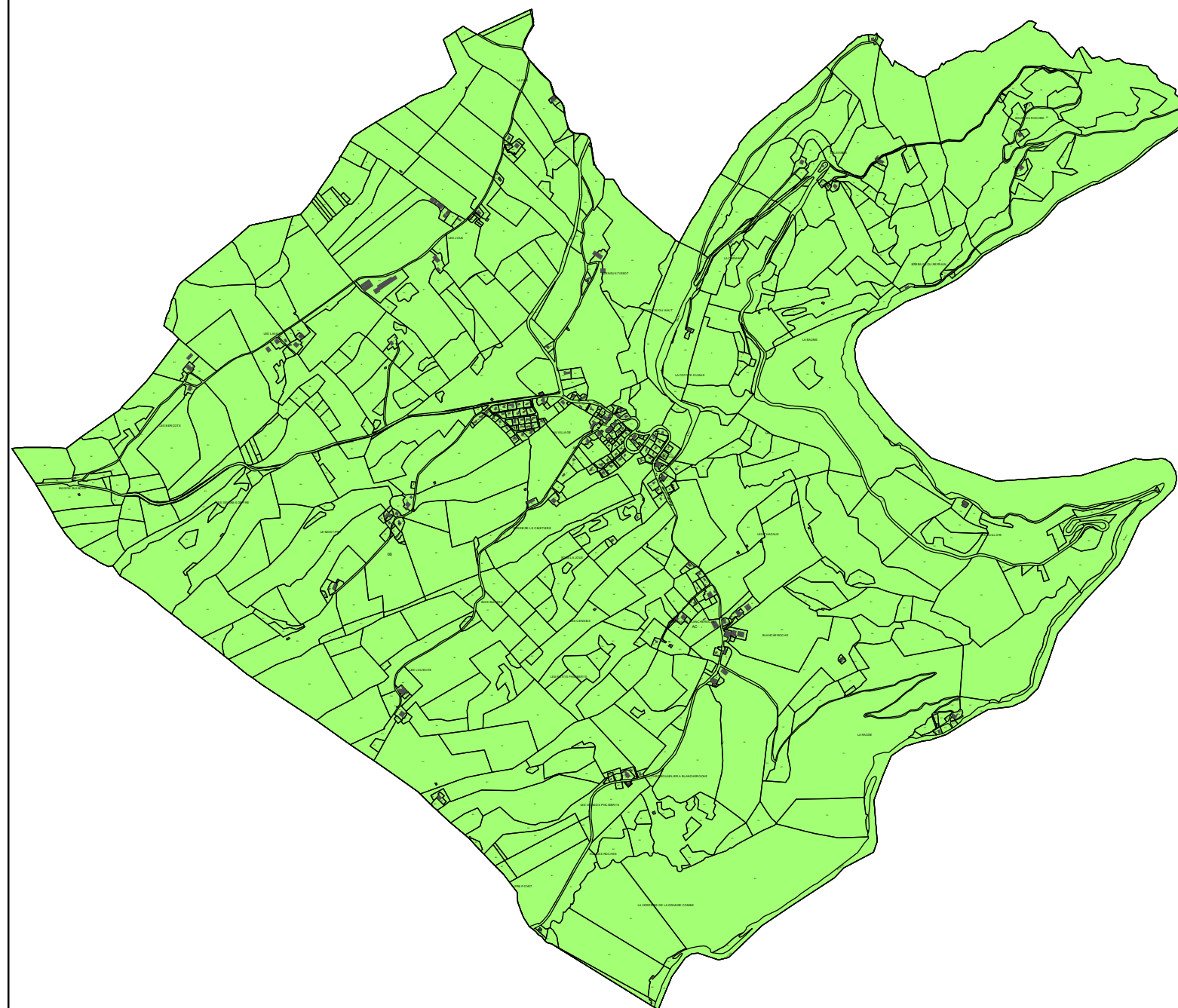
16/02/2026



Périmètre à l'intérieur duquel :

- est institué le permis de démolir en application de l'article R*421-27 du Code de l'Urbanisme,
- les clôtures sont soumises à déclaration préalable en application du d) de l'article R*421-12 du Code de l'Urbanisme,
- les travaux de ravalement de façade sont soumis à autorisation, en application du e) de l'article R*421-17-1 du Code de l'Urbanisme,

Suite à la délibération en date du 16/12/2019



Le présent document est réalisé d'après les plans du cadastre numérisés et vectorisés, les formes et dimensions des parcelles et du bâti n'ont qu'une valeur indicative. Seuls les plans de bornage réalisés par un géomètre expert DPLG peuvent renseigner sur les positions et les dimensions de ces éléments.